

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 1

Artikel: Et en Suisse ?

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280855>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

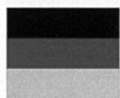
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



En matière de politique familiale, l'Angleterre se veut la championne du respect de la sphère privée. La politique de libéralisation du marché du travail mise en place dans les années septante a provoqué une explosion des petits boulots mal protégés, en particulier chez les femmes. En outre, la politique fiscale ne favorise pas les familles, les hausses d'impôts touchant surtout les couples mariés avec enfants.

En Angleterre, un enfant sur trois naît hors mariage et la moitié de ces enfants va être éduquée par des mères seules. Le problème est si grave qu'en 1992, l'Angleterre a fait une entorse à sa politique de respect de la sphère privée en promulguant une loi (Child support Bill) qui permet la création de services de recouvrement des pensions alimentaires.

Championne de la famille... traditionnelle

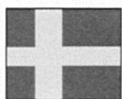


L'Allemagne, quant à elle, privilégie résolument la famille traditionnelle. La Constitution place le mariage

et la famille sous la protection de l'Etat. L'éducation est d'abord de la compétence familiale. Elle est d'essence privée. L'éducation publique n'est que subsidiaire. Les jardins d'enfants dépendent en général des Ministères de la santé, des affaires sociales ou des loisirs.

Les femmes qui mettent un enfant au monde ont la garantie de retrouver leur travail et ce durant 3 ans. La mère ou le père peuvent demander un congé parental non rémunéré jusqu'à ce que leur enfant soit âgé de trois ans. Une allocation d'éducation de 600 marks par mois, durant un an, est accordée au parent qui reste au foyer. Logiquement, les familles ont droit à des déductions d'impôts pour leurs enfants.

Encouragez le travail des femmes...



Très différente, la Suède pratique une fiscalité et une politique familiale fondées sur les droits individuels. Ce pays opte pour l'encouragement du travail féminin, la conciliation entre vie professionnelle et familiale, le partage équitable des rôles entre femmes et hommes. Les mesures sont prises en fonction de ces

choix. Par exemple, un gros effort public est consenti en faveur des structures de garde: tous les enfants de plus de dix-huit mois ont droit à une place dans une crèche ou garderie. Les subventions nationales ou locales à ces services s'élèvent à près de 5% du produit national brut et représentent le double des allocations familiales. D'autres mesures complètent cette politique: le congé parental à partager entre les parents, le congé pour raisons familiales (maladie d'un enfant), une politique active d'égalité des conditions de travail, une protection sociale pour le travail à temps partiel.

...elles auront des enfants !

En Suède, le taux d'activité des femmes est aujourd'hui le plus élevé du monde. Mais cette incitation au travail a eu des effets étonnants, et non escomptés, sur la natalité. En effet, ces Suédoises encouragées à travailler sont, en Europe, les femmes qui ont le plus d'enfants, même si les familles monoparentales sont nombreuses: 18% du total des familles en 1991.

Simone Forster

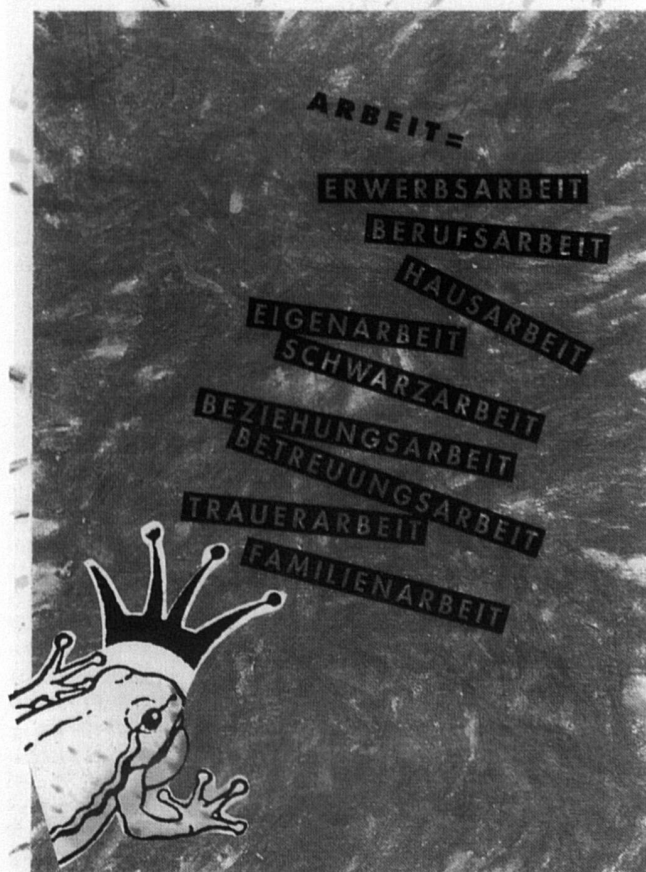
Et en Suisse ?

Assurance maternité: qui trop embrasse, mal étreint!



A vouloir une assurance maternité pour toutes les femmes, qu'elles soient salariées ou sans activité lucrative, financée plutôt par la TVA que par un prélèvement sur les salaires, les femmes, désunies, courent à la catastrophe. Car les associations patronales sont fermement opposées à cette assurance qu'elles jugent carrément superflue.

L'avant-projet propose une **assurance perte de gain** à l'intention des mères exerçant une activité lucrative dépendante ou indépendante. La perte de gain, limitée à un revenu annuel maximal de 97 200 francs, serait compensée intégralement pendant le congé de maternité, fixé à seize semaines. Le financement serait assuré par un supplément de 0,4% sur les cotisations AVS. Cet avant-projet annonçait également, dans une étape suivante, le versement de prestations destinées aux femmes dans le besoin qui n'exercent pas d'activité lucrative, ainsi que l'institution d'un congé parental.



BÜRO FÜR GLEICHSTELLUNG VON FRAU UND MANN, ZUG, TEL. 042 25 39 19/20



La gauche dit oui

Les résultats de la procédure de consultation montrent des prises de position plutôt favorables à l'avant-projet de Ruth Dreifuss, mais souvent assorties de conditions, notamment relatives à la prise en compte des femmes n'exerçant pas d'activité lucrative. La gauche dans son ensemble, les écologistes et l'Alliance des indépendants sont favorables à l'avant-projet, tout comme l'Union syndicale suisse et la Fédération suisse des employés.

“

Les femmes les plus menacées par la pauvreté en cas de rupture conjugale sont celles qui sont restées au foyer.

Dans les pays industrialisés, des recherches ont montré que ce sont précisément ces femmes qui se croyaient

«exemplaires», parfaites dans leur rôle familial traditionnel, qui ne reçoivent pas, ou très irrégulièrement, les pensions alimentaires.

”

La droite dit non

Deux partis gouvernementaux de poids, le Parti radical et le Parti démocrate-chrétien affirment ne pas pouvoir accepter l'avant-projet «dreifussien». Le PRD plaide pour un système de «contribution de maternité» de 1250 francs par mois, versée pendant seize semaines à toutes les mères, pour autant que le revenu annuel du couple ne dépasse pas 100 000 francs. Le PDC suggère quant à lui que toutes les mères reçoivent une «contribution de solidarité» de quatre fois 2500 francs, versée aux familles dont le revenu ne dépasse pas une limite fixée entre 80 000 et 100 000 francs selon le nombre d'enfants. Les coûts en seraient financés par un relèvement de la TVA. L'UDC, elle, dit carrément non à l'avant-projet. Le Parti libéral, quoique favorable au principe d'une compensation de la perte de gain pour les mères salariées, juge le moment inopportun, tant que la question du financement des autres assurances sociales n'aura pas été réglée.

“

La Suisse consacre 1,1% de son PIB au secteur social, soit 1% pour la fonction famille et 0,1% pour la fonction maternité (frais d'accouchement couverts par les caisses d'assurance maladie). Un taux au-dessous de la moyenne des pays de l'Union européenne, laquelle est de 1,7% (3,5% au Danemark, 2,7% en France).

”

Les femmes divergent

La Commission fédérale pour les questions féminines qualifie l'exclusion des mères sans activité lucrative d'inacceptable et incompréhensible. Où sont la politique en faveur des femmes, l'égalité, les fameuses politiques sociales et familiales? L'Alliance de sociétés féminines suisses estime pour sa part que cet avant-projet représente un recul par rapport au nouveau droit matrimonial et à l'AVS révisée, laquelle a institué le **bonus éducatif** qui reconnaît justement le rôle économique de la mère au foyer. Les centres de liaison des associations féminines exigent une assurance maternité pour toutes les femmes, salariées et femmes au foyer.

Les femmes des partis bourgeois, UDC comprise, se sont vivement élevées contre l'avant-projet dès sa publication, arguant qu'il excluait les femmes au foyer. Ce sont les femmes bourgeoises qui ont formulé les propositions reprises par leurs partis respectifs.

Retour à la case de départ

Dans l'idée de dépasser ces divergences, les femmes des quatre partis gouvernementaux, socialistes comprises, ont négocié un accord sur un nouveau modèle d'assurance maternité, financé par la TVA, qui couvrirait tant les femmes actives que les mères au foyer, ce qui les a toutes obligées à faire des concessions. Selon ce modèle, les femmes qui exercent une activité lucrative

auraient droit à un congé payé de seize semaines, avec versement intégral de leur salaire, à condition que leur revenu n'excède pas 69 840 francs - plafond AVS pour la rente maximale. Les femmes au foyer recevraient pendant la même période l'équivalent de la rente AVS minimale, soit 970 francs par mois.

On en est là, et Ruth Dreifuss s'est remise au travail, en vue d'élaborer plusieurs solutions qu'elle présentera à ses collègues du Conseil fédéral, de façon à ce qu'ils puissent faire leur choix et le défendre, si possible, d'une seule voix.

Anne-Marie Ley



Esperance I de Gustave Klimt, tirée du catalogue Vienne 1880-1938, l'Apocalypse joyeuse, sous la direction de Jean Clair, Ed. Centre Pompidou, 1986